



La lettre

Novembre 2012

n°10

European Expertise and Expert Institute
Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert

ÉDITORIAL,

Chers amis, membres de l'Institut,

Quatre évènements importants ont marqué les deuxième et troisième trimestres de l'année 2012 : l'assemblée générale de l'Institut qui s'est déroulée au Tribunal de Commerce de Nanterre le 20 juin, le dépôt du rapport Eurexpertise à la suite du colloque de Bruxelles fin juin, la candidature auprès de la DG Justice de la Commission Européenne pour le projet European Consensus for Civil Expertise (E.C.C.E.) début avril, le dépôt des rapports d'exécution et financier du projet Eurexpertise à fin septembre. Nous retraçons ci-après ces évènements.

1. L'assemblée générale

Le procès-verbal de l'assemblée a été largement diffusé auprès des membres de l'Institut, nous en rappelons ici les principales composantes.

Les comptes de l'exercice 2011 ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Le budget 2012 a été voté : les recettes prévisionnelles sont de 62 000 € et les dépenses de 44 500 €.

Un point a été fait sur les adhésions des institutionnels : les adhérents et les institutions avec qui nous menons des discussions en vue de leur adhésion sont au nombre de 65, répartis entre 13 pays et représentent les quatre grandes familles concernées par l'expertise (magistrats, universitaires, avocats et experts).

Le projet E.C.C.E. a été présenté, nous le développons ci-après plus en détail.

AGENDA

23 Novembre 2012 :

Intervention de M. LEMAIRE à une conférence organisée par l'ADIJ ayant pour thème : "E-Justice, les nouveaux accès au Droit et à la Justice dans l'Union européenne".

14 Novembre 2012 :

Rencontre de la Première président de la cour d'appel de DOUAI, Mme Dominique LOTTIN avec MM. LEMAIRE et MARTEL.

18 Octobre 2012 :

Rencontre avec Mme Isabelle GOANVIC, Conseillère technique civil, politique de la famille, professions et affaires constitutionnelles du Cabinet de la Garde des Sceaux (France)

10 Octobre 2012 :

Envoi au Comité d'Orientation, au Conseil scientifique et aux administrateurs du projet de réforme de la gouvernance

Entretien téléphonique avec le Professeur de LEVAL, Professeur en droit (Belgique)

Fin Septembre 2012 :

Envoi du dossier financier à la Commission Européenne

12 Septembre 2012

Entretien téléphonique avec Mme DECONINCK, Conseillère à la Cour de cassation (Belgique)

23 Août 2012 :

Rencontre du Premier président de la cour d'appel de Bruxelles M. Antoon BOYEN, avec MM. LEMAIRE et Alain HENDERICKX.

Rencontre de M. Michel VLIES, Bâtonnier de l'Ordre Français des avocats du Barreau de Bruxelles

11 Juillet 2012 :

Rencontre avec le Président de la Conférence des Bâtonniers M. Jean-Luc FORGET

Fin Juin 2012 :

Envoi du rapport final à la Commission Européenne

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : contact@experts-institute.eu

Internet : www.experts-institute.eu

Doctorante : Jennifer Boirot

Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) ; **Laboratoire de recherches**: Centre de Recherches Sociologiques Sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP), (Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique, CNRS)

Cette recherche est financée par l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert (IEEE).

❖ **RECHERCHES DE TERRAIN EFFECTUEES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES :**

Ma recherche de doctorat porte sur une comparaison européenne du rôle de l'expertise psychiatrique dans les affaires de crimes sexuels et sur l'utilisation du contenu du rapport d'expertise psychiatrique médico-légale au cours du processus pénale et judiciaire.

Depuis trois années, j'ai conduit mes recherches à la fois en France, mais aussi dans chacun des pays étudiés (Angleterre, Espagne, Roumanie et Suède) :

- **Octobre 2009 – Juin 2011: Recherches en France** (recherches bibliographiques, entretiens, préparation des séjours de recherches à l'étranger).

- **1^{er} Juillet 2011 – 30 Septembre 2011: Roumanie, villes de Iasi et Bucarest.** Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iasi ; sous la tutelle du Professeur Calin Scripcaru, Professeur de Psychiatrie et directeur de l'hôpital psychiatrique « Socola » à Iasi ; et du Professeur Toader Tudorel, Doyen de la Faculté de Droit de Iasi et magistrat à la Cour Constitutionnelle de Bucarest.

Bourse: Agence Universitaire de la Francophonie.

- **20 Novembre 2011 – 20 Décembre 2011: Suède, villes de Göteborg et Stockholm.**

Financement: Centre de Recherches Sociologiques Sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP).

- **4 Février 2012 – 30 Mars 2012: Angleterre, ville de Londres.**

Université: Partenariat entre l'université « Middlesex University » de Londres, laboratoire « Crime and Conflict Research Center »; sous la direction du Professeur Vincenzo Ruggiero, Professeur de sociologie, directeur du laboratoire ; et du Docteur Miranda Horvath, Maître de conférences au département de Psychologie médico-légale à l'université « Middlesex University ».

Financement: Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert (IEEE) et du Groupe Européen de Recherche sur les Normativités (GERN, UMR CNRS)

- **20 Mai 2012 – 15 Juin 2012: Espagne, ville de Barcelone**

Université: Collaboration avec Sara Pons, avocate et chercheur associé au sein de l'Institut de la Preuve et du Droit de la Preuve (Instituto de Probática y Derecho Probatorio, IPDP), université « ESADE Business&Law Schools », Barcelone; et de Rafael Orellana, Président de l'Association Catalane des Experts de Justice, Barcelone.

Financement: Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert (IEEE)

- Entretiens semi-directifs :

| Profession Pays | Experts psychiatres et psychologues | Magistrats | TOTAL |
|--------------------|---|------------|-----------|
| France | 15 | 8 | 23 |
| Roumanie | 8 | 6 | 14 |
| Suède | 4 | 2 | 6 |
| Angleterre | 9 | 1 | 10 |
| Espagne | 7 | 5 | 12 |
| TOTAL | 43 | 22 | 65 |

- Observations :

| Pays | Observation Audience | Obs. Expertise in situ (1) | Obs. Expertise (Rapport) | TOTAL (observations) |
|--------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| France | 4 | - | 50 (*) | 54 |
| Roumanie | - | 2 | 5 | 7 |
| Suède | 1 | 1 | 2 | 4 |
| Angleterre | 1 (2jours) | - | 3 | 4 |
| Espagne | 4 | 3 | 8 | 15 |
| TOTAL | 10 | 6 | 68 | 84 |

(*) : Stage en 2009/Mémoire de Recherches en vue de l'obtention du diplôme de Master2

(1) : Observation du déroulement réel d'une expertise psychiatrique médico-légale

❖ **SYNOPSIS:**

Depuis plusieurs années, nous observons un changement dans la façon dont les médias, les acteurs politiques et judiciaires traitent des affaires de violences sexuelles. Peu à peu, le regard de la société sur ce type de crimes a évolué ; la parole des victimes s'est libérée.

Cette prise de conscience de la part de la Justice et des pouvoirs publics s'est accompagnée de réformes de la loi pénale, de nouvelles sanctions, de lois contre la récidive, visant à adapter la réponse pénale à la spécificité de ces crimes et délits.

Face à l'ensemble de ces changements et au désir de mieux comprendre la réalité des crimes sexuels pour mieux prendre en charge le déviant, la place et le rôle des experts psychiatres a évolué, pour prendre une dimension plus importante dans le processus pénal et judiciaire.

Problématique:

Qui sont les experts psychiatres et dans quelle mesure peuvent-ils servir la Justice ?

Comment la *profession* s'est-elle adaptée aux nouvelles missions et responsabilités qui lui incombent?

Dans quelle mesure pouvons-nous avancer l'idée selon laquelle l'expert psychiatre ne serait plus seulement un « auxiliaire de justice », garant de la protection du malade, mais serait devenu un véritable partenaire du système pénal et judiciaire, garant de la protection de la société ?

Méthode:

Afin de répondre à ces interrogations, il nous appartiendra, dans un premier temps, de clarifier ce que nous entendons par « expertise psychiatrique » et « crimes sexuels ». Pour ce faire, nous reviendrons, dans l'introduction, sur l'histoire de la psychiatrie médico-légale ainsi que sur l'évolution des lois pénales concernant les crimes et délits de violences sexuelles, dans chacun des pays étudiés.

Pour chacun des pays concernés :

- Recherches bibliographiques, lectures de la littérature scientifique, étude des lois pénales et de la procédure pénale.
- Consultations de dossiers criminels et de rapports d'expertise psychiatrique médico-légale dans les affaires de violences sexuelles.
- Entretiens semi-directifs auprès d'experts psychiatres, de magistrats (juges et procureurs).
- Observations d'audiences et d'examen psychiatriques médico-légaux.

Résultats attendus:

- Comprendre ce que l'expertise psychiatrique peut apporter au cours du processus pénal pour contribuer à l'émergence de la Vérité judiciaire, et dans quelle mesure elle participe (directement ou non) à l'amélioration des politiques publiques en matière de prévention de la récidive.

- Approfondir nos connaissances européennes sur la pratique de l'expertise psychiatrique pénale, sur les relations qu'entretiennent les magistrats, l'expert, et les parties au procès (en vue d'améliorer le système européen de l'expertise psychiatrique pénale).

Sommaire:

Introduction

- Histoire de l'expertise psychiatrique pénale
- Définitions des crimes sexuels et de l'expertise psychiatrique
- Les violences sexuelles comme problème public
- L'expert psychiatre comme acteur public

I. Sociographie de l'expertise psychiatrique pénale

- Sociologie de *l'expert psychiatre*

- Qui sont les experts psychiatres ?
(Profil de l'expert : sexe, âge, formations, recrutement, statut et rémunération, méthodes de travail...)

- Sociologie de *l'expertise psychiatrique pénale*

- Comment la *profession* est-elle organisée?
(*Activité complémentaire* ou *profession*?; Règles déontologiques; responsabilités professionnelles ; syndicats et associations ; organisation administrative ; indépendance...)

II. L'expertise psychiatrique dans le processus judiciaire

- Expertise psychiatrique et phase *pré-sentencielle*
- Expertise psychiatrique et phase *sentencielle*
- Expertise psychiatrique et phase *post-sentencielle*

III. L'expertise psychiatrique dans les politiques publiques de prévention de la récidive

- D'une expertise en « responsabilité » à une expertise en « criminalité »
- Un retour de l'expert psychiatre « garant du contrôle social »?
-

1. 2. Le rapport Eurexpertise

Les actes du colloque de Bruxelles ont été établis à la mi-mai et diffusés auprès des membres de l'association (sur des clés USB) ; ils contiennent les présentations et discours qui ont eu lieu en première partie du colloque.

- *Peut-on parler de causalité ? Expertise et lien de causalité par M. Bostjan ZUPANCIC, Juge slovène à la Cour Européenne des Droits de l'Homme,*
- *L'expertise judiciaire civile en Europe- le constat par Mme Irmgard GRISS, Ancien président de la Cour Suprême d'Autriche et ancienne Présidente du réseau européen des Présidents de Cours Suprêmes*
- *Le coût et le financement de l'expertise civile par M. Daniel CHABANOL, conseiller d'Etat honoraire, (France)*

Les travaux se sont poursuivis dans quatre ateliers (dédoublés, un en langue anglaise, l'autre en langue française) :

- désignation et mission de l'expert,
- déroulement de l'expertise et rapport de l'expert,
- formation, compétences et évaluation des experts,
- statut et déontologie libre exercice et responsabilité,

Le rapport final qui reprend l'ensemble des actes a été remis fin juin à la Commission Européenne.

Les rapports d'exécution et financier ont été déposés le 25 septembre 2012 à la Commission européenne ; celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour nous faire part de ses observations.

3. Le projet European Consensus for Civil Expertise (E.C.C.E.)

Ce projet est dans le droit fil de la suite d'Eurexpertise

Ses objectifs sont les suivants :

- d'une part, l'organisation d'une conférence de consensus au niveau européen afin de favoriser le rapprochement des dispositions nationales relatives à l'expertise judiciaire civile;
- d'autre part, l'élaboration d'une procédure d'expertise européenne à partir d'un standard commun défini sur la base des pistes de convergence déjà identifiées.

L'organisation des travaux devrait se faire selon quatre axes de travail :

- la désignation de l'expert et la définition de sa mission,
- le déroulement des opérations d'expertise et l'élaboration du rapport,
- la formation, les compétences et l'évaluation des experts,
- le statut et la déontologie des experts - libre exercice et responsabilité.

La durée prévue des travaux est de 21 mois, ce qui donne une clôture de l'opération à fin septembre 2014 si le projet peut démarrer début 2013.

Le budget est estimé à 404 K€.

Nous attendons la réponse de la D.G. Justice pour la fin de l'année 2012.

4. La nouvelle gouvernance.

Lors de l'assemblée générale nous avons évoqué la nécessité de faire évoluer l'Institut de son statut d'association de droit français vers celui d'une personne morale internationale, afin de permettre aux adhérents européens de participer pleinement à la gestion de l'Institut et de donner une image internationale de l'EEEI.

Actuellement l'EEEI associe des organisations de nombreux pays européens. Ses statuts, de droit français, ne sont plus compatibles avec cette dimension internationale.

Par ailleurs, la composition de ses instances décisionnelles et opérationnelles doit être revue aux fins de garantir à la fois la pérennité de l'Institut et l'association de l'ensemble de ses membres à sa gouvernance dans une approche démocratique et totalement transparente.

Il convient, également, d'organiser la représentation de l'ensemble des membres des différentes catégories tout en restant dans des dimensions opérationnelles raisonnables des différentes instances de pilotage...

La Loi de droit belge du 25 octobre 1919 modifiée, semble être la seule en Europe répondant à cet objectif puisque permettant justement de constituer une association internationale à but non lucratif. Parmi les contraintes qu'elle impose : un administrateur et son siège social doivent être belges.

Juridiquement une simple transformation de l'association actuelle pour la placer dans le cadre de la Loi belge de 1919 n'est pas possible.

Le processus qui se dessine est la création dans un premier temps d'une association internationale de droit belge, puis la dissolution de l'association actuelle

Une équipe au sein du conseil d'administration a préparé un projet de statuts et de règlement intérieur. Ces documents ont été diffusés aux adhérents institutionnels pour qu'ils nous fassent part de leurs observations. Dès que nous aurons la réponse de la DG Justice, nous serons en mesure de créer cette association internationale nouvelle.

Depuis la dernière lettre en avril plusieurs institutionnels nous ont rejoints :

- La Cour d'appel de LIEGE, représentée par son premier président, Monsieur Marc DEWART,
- La Cour d'appel de COLOGNE, représentée par son premier président, Monsieur Johannes RIEDEL,
- La cour d'appel de LIEGE, représentée par son procureur général, Monsieur Christian DE VALKENEER,
- Le Barreau de LIEGE, représenté par son Bâtonnier, Monsieur Eric LEMMENS,
- Le Barreau de PARIS, représenté par son Bâtonnier, Madame Christiane FERALSCHUHL,
- Le Tribunal du Travail de LIEGE, représenté par sa présidente, Madame Viviane LEBE-DESSART,
- Le Tribunal de Commerce de YPRES et FURNES, représenté par son président, Monsieur Pol VAN ISEGHEM,
- La Compagnie Nationale des Experts de Justice en Informatique et Techniques Associées (CNEJITA) représentée par son président, Monsieur Serge MIGAYRON,
- Landelijk Register van Gerechtelijke (LRGD) représenté par son Secretary of the Administrative Council, Monsieur Nico M. KEIJSER,
- Nederlands Register Gerechtelijk Deskundigen (NRGD) représenté par son Président Monsieur John A. COSTER VAN VOORHOUT,

Par ailleurs nous avons développé nos contacts et nous espérons être prochainement rejoint par :

| Member State | Category | Type | Name | Status |
|-----------------|--------------|----------------|-----------------------------------|-----------|
| Belgium | 1 Court | Commercial | Bruxelles | Talks |
| Belgium | 1 Court | Judicial | Antwerpen | Talks |
| Belgium | 1 Court | Judicial | Brussels | Talks |
| Belgium | 1 Court | Labour | Gand | Talks |
| Belgium | 2 Bar | | Brussels | Talks |
| Bulgaria | 3 Experts | Association | Sefita | Talks |
| Czech Republik | 2 Bar | | National | Talks |
| Czech Republik | 3 Experts | Association | National | Talks |
| France | 1 Court | Administrative | Versailles | Talks |
| France | 1 Court | Judicial | Amiens | Talks |
| France | 1 Court | Judicial | Metz | Talks |
| France | 2 Bar | | Lyon | Talks |
| France | 2 Bar | | Délégation des Barreaux de France | Talks |
| France | 3 Experts | Association | Dijon | Talks |
| Germany | 1 Court | Judicial | Naumburg | Talks |
| Hungary | 1 Court | Judicial | Budapest | Talks |
| Italy | 2 Bar | | Brescia | Talks |
| Italy | 2 Bar | | Roma | Talks |
| Latvia | 1 Court | Judicial | Riga | Talks |
| Malta | 1 Court | Judicial | Malta | Talks |
| Poland | 1 Court | Judicial | Varsaw | Talks |
| Romania | 1 Court | Judicial | Suceava | Talks |
| Romania | 2 Bar | | Bucarest | Talks |
| Spain | 1 Court | Judicial | Navarre | Talks |
| Spain | 1 Court | Judicial | Catalogna | Talks |
| Spain | 4 University | | Esade (Barcelona) | Talks |
| The Netherlands | 1 Court | Judicial | Arnhem | Talks |
| Total | 27 | 19 | 27 | 27 |

Nous vous souhaitons à tous un bon quatrième trimestre et vous donnons rendez-vous pour la lettre n° 11.

Jacques MELIN

Jean-Raymond LEMAIRE

Tableau de bord des fréquentations du site internet

www.experts-institute.eu

Les éléments chiffrés présentés ici sont extraits des statistiques produites par Google Analytics.
 Nous avons installé dès la conception initiale du site les sondes qui permettent de tirer des analyses globales ou très fines du comportement de nos visiteurs sur notre site.
 Afin de pouvoir faire des comparaisons nous ne publions les chiffres que mensuellement.
 L'outil est structuré pour éliminer les visites des moteurs de recherche qui scrutent en permanence les sites.

| | mai-12 | | juin-12 | | juil-12 | | août-12 | | sept-12 | | oct-12 | |
|--|-----------------------------------|-----|-------------------------|-----|-------------------------|-----|--|-----|--|-----|--|---------------------|
| Visiteurs | | | | | | | | | | | | (1er au 28 octobre) |
| Nombre de visites | 601 | | 589 | | 488 | | 448 | | 630 | | 723 | |
| Nbr de nouvelles visites | 403 | | 424 | | 365 | | 345 | | 499 | | 609 | |
| Temps moyen d'une visite | 3min30 | | 2min46 | | 3min19 | | 3min30 | | 1min33 | | 1min09 | |
| Taux de rebond | 62% | | 67% | | 61% | | 70% | | 74% | | 79% | |
| Origines des pays visiteurs, seuls les top3 du mois sont listés (pays / nombre) | | | | | | | | | | | | |
| Top 1 | France | 350 | France | 329 | France | 256 | France | 261 | France | 365 | France | 433 |
| Top 2 | Côte d'Ivoire | 52 | Belgique | 47 | Côte d'Ivoire | 52 | Côte d'Ivoire | 38 | Côte d'Ivoire | 80 | Côte d'Ivoire | 72 |
| Top 3 | Belgique | 44 | Côte d'Ivoire | 44 | Belgique | 37 | Belgique | 18 | Belgique | 40 | Belgique | 32 |
| Pages visitées | | | | | | | | | | | | |
| Nbr de pages vues | 2302 | | 1961 | | 1465 | | 1490 | | 1462 | | 1521 | |
| Nbr de pages vues par visites | 3,83 | | 3,33 | | 3 | | 3,33 | | 2,32 | | 2,1 | |
| Page Top1 | Page d'accueil français | 282 | Page d'accueil français | 241 | Page d'accueil français | 204 | Page d'accueil français | 144 | Page d'accueil français | 166 | Page d'accueil français | 136 |
| Page Top2 | Annuaire | 119 | Annuaire | 95 | Annuaire | 138 | Annuaire | 74 | Annuaire | 134 | Annuaire en anglais | 100 |
| Page Top 3 | Page d'accueil anglais | 74 | Page d'accueil anglais | 31 | Expertise psychiatrique | 39 | Page d'accueil allemand | 52 | Expertise psychiatrique | 75 | Annuaire | 91 |
| Page Top 4 | Page des événements de l'Institut | 69 | Expertise psychiatrique | 64 | Page d'accueil anglais | 28 | Page allemand des événements de l'Institut | 47 | L'expertise judiciaire civile en France (extrait | 51 | L'expertise judiciaire civile en France (extrait | 66 |